

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

ENFIN

Enfin, le voilà voté ce fameux budget de 1891 — car il n'y a pas à se préoccuper de ce que dira ou ne dira pas le Sénat.

Budget remanié, modifié, mutilé, que personne ne reconnaît, ni M. Rouvier, ni la Commission, ni la Chambre.

Que reste-t-il des grandes réformes annoncées ? Un commencement bien vague de rectification de l'impôt foncier, l'incorporation des dépenses extraordinaires de la guerre aux dépenses ordinaires, et l'emprunt de consolidation des obligations sexennaires.

Quant aux autres mesures sur lesquelles le gouvernement a dû se mettre d'accord avec la Chambre pour en finir, elles sont toutes plus ou moins sujettes à discussion.

La conversion des Bons de liquidation, dont le montant vient grossir de 170 millions le nouvel emprunt, serait une excellente chose, si l'on pouvait être sûr qu'elle ne rencontrerait pas de difficultés sur le terrain judiciaire ; car la jurisprudence est encore bien incertaine en ce qui concerne le droit du débiteur de rembourser par anticipation une dette soumise à un amortissement régulier.

La surtaxe de 4/0/0 sur les valeurs mobilières est un déplorable expédient fiscal, dont l'effet immédiat a été de faire baisser la plupart des obligations françaises de premier ordre, pendant que la rente montait.

On ne saurait trop critiquer non plus le mode d'évaluation des recettes dont on s'est avisé au dernier moment pour équilibrer le budget sans nouveaux impôts. Prendre pour base des recettes futures les résultats d'une année exceptionnelle, comme 1889, dans l'espoir que l'influence favorable de l'Exposition, qui s'est fait sentir en 1890, se fera encore sentir en 1891, c'est en somme ressusciter le néfaste système des majorations et ouvrir la porte aux mécomptes budgétaires.

Il fallait en finir.

Et, d'ailleurs, comme toujours, ne nous a-t-on pas promis, pour l'année prochaine, des solutions plus complètes, des réformes plus définitives, un budget plus républicain ?

N'est-ce pas sur les promesses que vit la République, le seul gouvernement auquel les électeurs pardonnent de les mettre toujours dedans ?

LE BUDGET AU SÉNAT

Après une interminable série de surtaxes locales et le vote d'une modification à l'article 17 de la loi sur le recrutement, le Sénat s'est ajourné à mercredi 3 heures.

M. Le Royer a annoncé pour demain matin la distribution du rapport Boulanger.

Un incident assez bizarre pourrait se produire.

Il paraît qu'un grand nombre de sénateurs sont déjà partis dans leurs départements afin de faire campagne pour le renouvellement de leur mandat.

Dans ces conditions, si un scrutin public

était demandé, le « quorum » ne serait probablement pas atteint.

Le budget ne pourrait donc être discuté et voté en temps utile. On serait obligé de recourir aux douzièmes provisoires.

Tel est le bruit qui court dans les couloirs du Sénat.

Les sénateurs s'amuse aussi à des jeux innocents.

C'est ainsi que M. Barbey, se glissant doucement derrière M. Manguin, a mis les mains sur ses yeux en disant : Coucou ! A quoi, avec une sagacité surprenante, M. Manguin a répondu : C'est le ministre de la marine.

Et les deux sénateurs, ravis, se sont pris à rire, tandis que M. Le Royer continuait à lire les projets de loi à l'ordre du jour et à ajouter : adopté.

Sont-ils assez gais nos sénateurs !

On lit dans la Correspondance Nationale :

« Certains journaux de Paris et des départements ont publié le récit d'une entrevue qui aurait eu lieu entre M^{re} le Comte de Paris et un conservateur lyonnais. Au cours de cette entrevue, M^{re} le Comte de Paris aurait parlé de personnalités regardées par lui comme « les chefs de la Droite » et « d'erreur » dans laquelle il aurait été induit par ces personnes.

» Nous opposons à ce récit fantaisiste le plus formel démenti.

» Monseigneur le Comte de Paris n'a pas à désigner de chefs dans le domaine parlementaire ; il n'a été induit en erreur par personne ; il n'a eu à couvrir personne. »

L'AFFAIRE DE PADLEWSKI

On ne paraît pas encore avoir pris de résolution au parquet au sujet des personnes qui ont préparé et facilité la fuite de Padlewski. M. Guillot, juge d'instruction, a passé la journée de dimanche à la campagne et n'est venu à son bureau que vers midi, hier matin.

Cependant, il ne paraît pas douteux que lorsque les magistrats auront acquis la certitude que le récit de M. de Labryère sur la fuite du meurtrier du général Séverin est bien vrai (ce que l'on semble vouloir contester encore), on se résoudra à commencer les poursuites.

Il se pourrait encore que M. de Labryère ne fût pas arrêté préventivement, mais seulement poursuivi correctionnellement.

A la préfecture de police, l'enquête ouverte à la suite de la publication de l'*Eclair* n'est pas terminée. Mais les personnes qui doutaient encore dimanche de l'exactitude de la fuite de Padlewski, paraissent moins incrédules hier. Pourtant, aucun fait n'étant venu confirmer pleinement l'information, on doute toujours.

Divers services de la préfecture de police s'occupent activement de contrôler les détails publiés sur la fuite de Padlewski. On nous dit que les noms des deux amis qui ont accompagné M. de Labryère sont connus ; que M. Grégoire est en fuite et s'est réfugié chez des amis ; qu'en tous cas, il n'a pas reparu chez lui depuis la publication de sa lettre dans l'*Eclair*. Ceci indiquerait assez qu'on le recherche activement.

Maintenant, il n'est pas douteux que si la police n'a pas arrêté Padlewski, elle a « brulé » un instant et tenu la vraie piste (en admettant toujours que le récit de la fuite soit bien exact.

En effet, le 4 décembre, jour du départ de Padlewski, un agent des « brigades » signalait la maison portant le numéro 13 de la rue du Jura comme lieu de rendez vous de socialistes russes.

L'agent avait même présenté la veille la photographie de Padlewski à quelques personnes de la maison, à la concierge entr'autres, demandant si l'on n'avait pas vu cette figure chez le « socialiste » du cinquième.

Sur la réponse négative de cette personne, l'agent avait repris le chemin de la préfecture, mais on peut dire que vraiment Padlewski l'a échappé belle ce jour-là.

Terminons en disant que M. Lozé, préfet de police, qui avait été appelé samedi soir au Cateau, près de son père très malade, est rentré à la préfecture à midi et demi, et qu'une nouvelle entrevue aura lieu entre lui et MM. Banastou et Quesnay de Beaurepaire dans l'après-midi. (Paris.)

Nous croyons savoir que dans le conseil des ministres d'aujourd'hui, le conseil a dû s'occuper des mesures à prendre à l'égard des auteurs de la fuite de Padlewski.

INFORMATIONS

L'ÉMIGRATION DES CONGRÉGATIONS

On écrit de Strasbourg au *Gaulois* :

« Les Chartreux de Bressonville, près Nancy, et, après eux, ceux de l'Isère, ont fait des démarches officieuses pour obtenir l'autorisation de venir s'établir dans des provinces annexées.

» Les mêmes démarches ont été faites par un couvent de Trappistes des Vosges.

» Le gouvernement d'Alsace-Lorraine, après en avoir référé à Berlin, vient de donner une réponse favorable aux délégués de ces couvents.

» Les Chartreux de Bressonville, qui sont en grande partie Lorrains, n'ayant pu trouver un emplacement favorable, ont fait l'acquisition d'une vieille Chartreuse en ruines, située sur les bords du Rhin, près de Dusseldorf. Une vingtaine de Pères sont déjà partis pour faire commencer les travaux de relèvement de l'édifice.

» On dit que les Chartreux de l'Isère ont l'intention de venir se fixer dans les environs de Metz ou de Thionville.

» En tout cas, le gouvernement allemand ne voit pas d'un mauvais œil cette immigration des Chartreux, qui apporteront en Allemagne leurs richesses et leurs industries développées.

» S'il faut en croire certains bruits qui courent et qui ne sont pas dénués de tout fondement, le gouvernement favoriserait l'établissement de religieux français dans le but d'obtenir, sinon le consentement, du moins la tolérance du clergé indigène pour la nomination d'un évêque allemand. »

NOTRE REPRÉSENTANT AU LUXEMBOURG

Luxembourg, 15 décembre.

Ce matin, à 40 heures 30, a eu lieu la réception solennelle de M. Raindre, ministre plénipotentiaire de France.

Un peloton de gendarmerie à cheval accompagnait la voiture de la cour qui avait pris M. Raindre à son hôtel.

Devant le palais, un peloton de troupes a présenté les armes pendant que les tambours battaient aux champs.

M. Raindre a été reçu au bas de l'escalier d'honneur par un chambellan et un officier d'ordonnance du grand-duc.

M. Raindre a ensuite remis au grand-duc la lettre de M. Carnot dont il était porteur.

L'audience, à laquelle assistait la grande-duchesse, a eu un caractère très amical.

Ce soir, grand dîner de gala en l'honneur de l'envoyé français.

Cet après-midi aura lieu la réception de l'envoyé wurtembergeois, général Molsberg.

La grande-duchesse part à midi pour Francfort.

INCENDIE A EPINAL

Epinal, 15 décembre.

La fabrique de chapeaux de paille Kampmann et C^{ie}, d'Epinal, a été détruite par un incendie qui a éclaté hier soir à huit heures.

Les maisons d'habitation, bureaux et quelques annexes ont été préservés.

Les pertes, qui s'élèvent à environ 600,000 francs, sont couvertes par des assurances.

Le travail est arrêté pour 2,000 ouvriers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 décembre 1890.

La Bourse est un peu plus faible, notamment sur les valeurs internationales, par suite de la lourdeur persistante du marché de Londres. Le 3 0/0 s'inscrit à 96 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.40.

La fermeté du Crédit Foncier est remarquable ; il se retrouve à 4,307. Notons l'excellente tendance du comptant dont la cote est toujours supérieure à celle du terme.

La Banque de Paris conserve sa bonne allure à 857. Les demandes de souscriptions pour la nouvelle émission de la Confédération Suisse atteignent déjà un chiffre très considérable. On sait que cet emprunt est fixé au 18 courant. Le prix d'émission de 905 fr. pour 30 fr. de rentes (coupure minima) fait ressortir le placement à 3.32 0/0. C'est encore une belle marge de hausse en perspective.

La Banque d'Escompte se tient en grande fermeté à 575. Les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de Fer à voie étroite s'échangent couramment à 510.

Le Crédit Lyonnais est l'objet de transactions au comptant entre 808 et 840.

La Société Générale ne varie pas à 496.25. On croit que le dividende de l'exercice sera le même que celui des années précédentes, soit 12.50.

Le Crédit Mobilier reste très bien tenu à 423.

Le Laurium Grec est en meilleures tendances à 452.75.

Les actions de la Silver Glance restent en faveur à 25.50. C'est une occasion rare de participer, moyennant un versement minime, à une entreprise du plus grand avenir. On peut se procurer des titres définitifs à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nyssen, rue de Provence, Paris.

Les Chemins Economiques cotent à 415.

LA QUESTION DU CHANVRE

Voici la Pétition des Agriculteurs de Maine-et-Loire, relativement aux droits de douane sur les chanvres, lins, jutes et autres textiles non dénommés, dont nous avons parlé hier :

« Monsieur le Préfet,

» Les agriculteurs ont l'honneur de vous adresser leur requête relativement aux droits de douane, que Messieurs les Députés vont être appelés à voter sur les chanvres et autres textiles étrangers et vous prier de vouloir bien la transmettre à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et à Messieurs les Députés.

» Vous n'ignorez pas, en effet, Monsieur le Préfet, l'importance de la culture du chanvre dans le département de Maine-et-Loire, les frais énormes que cette culture entraîne, et par suite le nombre considérable d'ouvriers agricoles qui y sont intéressés.

» Dans une bonne partie du département, le chanvre occupe le quart, souvent le tiers et quelquefois la moitié des terres cultivées, et les frais de main-d'œuvre s'élèvent à près de 500 francs par hectare. C'est vous dire quel préjudice la disparition de cette plante causerait aux ouvriers agricoles et au département tout entier.

» La concurrence des chanvres étrangers a fait subir depuis quelques années une très forte diminution de près de 40 0/0 aux chanvres français et mis les agriculteurs en perte. Aussi la culture du chanvre est-elle bien moins considérable et tend-elle chaque année à diminuer.

» En présence de cette fâcheuse situation et pour empêcher l'aggravation, les agriculteurs demandent qu'on protège leurs produits comme on protège les produits industriels.

» Les intérêts des ouvriers agricoles sont, en effet, aussi respectables que ceux des ouvriers attachés à l'industrie et leur nombre n'est pas moindre; au contraire, d'après M. de Capol, la statistique publiée par le gouvernement prouve qu'en 1887, l'industrie linière et chanvrière occupait 49,602 ouvriers dont les salaires s'élevaient annuellement à 39 millions 433 mille francs; or, les salaires des ouvriers livrés à la culture du lin, s'élèvent à 20 millions 509 mille francs pour 49,114 hectares, et ceux des ouvriers qui cultivent les 60,485 hectares semés en chanvre (1886) sont de 29 millions 310 mille francs, en tout 49 millions 810 mille francs.

» Les Agriculteurs n'ont pas l'intention de nuire à l'industrie, ils savent que le travail national quel qu'il soit, agricole ou industriel, fait la fortune du pays; ils ne demandent pas

un privilège exclusif pour l'agriculture, mais le moyen de vivre et une justice égale.

» C'est pour cela qu'ils s'adressent avec confiance à Messieurs les Députés et les prient de ne pas voter seulement un droit de 5 francs par 100 kilos, comme l'a proposé le Conseil supérieur de l'Agriculture, droit insuffisant, mais un droit de 10 francs par 100 kilogrammes pour les chanvres teillés et broyés, c'est-à-dire en fibres, et les étoupes, et 15 francs pour les chanvres peignés, droit qui représente 10 0/0 de la valeur moyenne des chanvres pendant une période de quelques années, et ils insistent pour que ce droit soit appliqué non seulement aux chanvres mais aux lins, aux jutes et aux autres textiles non dénommés.

» Ne vaut-il pas mieux, en effet, favoriser le travail national, demander à la terre française tout ce qu'elle peut produire, plutôt que devenir tributaire de l'étranger?

» La Chambre de Commerce du département ne semble pas opposée à l'établissement de ces droits.

» Fera-t-on cette objection qu'en taxant les chanvres et les lins étrangers, dont une partie destinée à l'exportation, n'est importée en France que pour y être travaillée, on cause un préjudice à l'industrie? Mais, tout d'abord, la quantité de ces matières fabriquées, exportées en pays étrangers, est fort peu considérable — elle n'était que de 9 millions en 1889 — d'après l'exposé des motifs du projet de loi du gouvernement, tandis que la consommation française absorbe le surplus, c'est-à-dire 70 millions de kilogrammes; et par ailleurs, ne peut-on donner satisfaction à l'industrie au moyen de primes à l'exportation ou de l'organisation du drawback.

» De cette façon, les agriculteurs pourraient se livrer en toute sécurité à la culture du chanvre; les industriels écouleraient leurs produits à des prix avantageux et les caisses de l'Etat profiteraient des droits de douane.

» Nous vous avons exposé, Monsieur le Préfet, nos craintes et nos desirs: vous savez que nous n'avons rien exagéré et que les intérêts du département et de notre nombreuse, intelligente et laborieuse population agricole sont engagés dans cette question.

» Nous avons la confiance que vous voudrez bien user de toute votre influence pour les défendre, et nous espérons que le gouvernement, qui n'a certainement aucun parti pris dans cette question, ne se refusera pas d'admettre les raisons que nous lui exposons, et que Messieurs les Députés, toujours soucieux des intérêts de la France, les prendront en considération et voteront les droits de douane sur les textiles étrangers.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus respectueux. (Suivent les signatures.)

Dès le 20 août dernier, nous invitâmes, dit l'Anjou, M. de Capol à nous aider à déterminer les sommes de main-d'œuvre distribuées, d'une part dans les industries chanvrière et linière, et d'autre part dans la culture du lin et du chanvre.

Afin de ne pas mettre en avant des chiffres contestables, nous nous sommes adressés à notre Société de filateurs, 26, boulevard des Italiens, à Paris, et ce sont les chiffres indiqués dans une lettre de M. le Directeur de l'Association de l'Industrie française, datée du 20 octobre 1890, que nous avons communiqués à M. de Capol.

Comme le calcul de ce dernier, publié par l'Anjou du 28 novembre 1890, n'établit de comparaisons qu'en tenant compte de l'état actuel des choses, nous avions prié, de nouveau, M. de Capol de vouloir bien compléter la démonstration en se reportant à une époque antérieure, afin de laisser voir clairement ce que l'agriculture a distribué de salaires vers 1860, et ce qu'elle en répandrait encore, si elle redevenait prospère, à l'abri d'un droit protecteur.

Voici la réponse de M. de Capol :

« Saumur, le 12 décembre 1890.

» Mon cher ami,

» Je regrette infiniment de ne pouvoir me rendre demain à la réunion qui doit avoir lieu à la Préfecture, des intérêts assez graves me retiennent ici à Saumur.

» Mais, si j'avais pu m'y rendre, j'aurais complété ainsi les renseignements contenus dans la pétition de M. de Livonnière. Cette pétition constate, d'après mes chiffres, que les salaires agricoles dépassent de 10,386,000 fr. ceux que répand l'industrie du lin et du chanvre. Et dans cette comparaison nous acceptons de voir figurer, en faveur des industriels, les salaires donnés aux nombreux ouvriers qui travaillent et transforment les 37,149,868 kilog. de jute importés en 1888, quantité ravie, en partie, à la culture du lin et du chanvre.

» C'est absolument comme si, plus généreux encore qu'il ne convient vraiment, nous consentions à faire entrer en ligne de compte des salaires répandus par l'industrie du coton.

» Mais n'insistons pas ! Il y a mieux à dire !

» Personne ne niera que les importations actuelles de lin et de chanvre pourraient être remplacées par des produits indigènes chanvre et lin. Laissons encore de côté le jute et les salaires industriels qu'il produit.

On importait, en 1887,	18,000,000 k. de chanvre.
—	52,000,000 k. de lin.
	70,000,000

» Or, prenons pour production d'un hectare de lin et d'un hectare de chanvre : 1,000 kilos; et si nous dépassons ainsi le chiffre de la récolte moyenne en France, notre argument n'en

aura que plus de valeur. Nous sommes cependant dans le vrai, parce que nous entendons parler de ces hectares de terre qui, rapportant 1,000 kilog., exigent 487 francs de travail national.

» Or, 70,000,000 kil. de matière lin et chanvre importés représentent la production de 70,000 hectares dans les conditions que nous venons de dire.

» 70,000,000 hect. + 497 = 34,090,000 francs.

» Cela veut dire que si la France, en dehors des 56,000 hectares de chanvre et des 70,000 hectares de lin qu'elle cultive encore, produisait tout le chanvre et le lin que les pays étrangers lui envoient, cette production répandrait à nouveau 34 millions de salaires agricoles.

» Cela veut dire finalement que la culture chanvrière et linière, amenée au degré de prospérité qu'elle pourrait atteindre, si elle alimentait exclusivement toute l'industrie, répandrait en France 44 millions de salaires de plus que l'industrie manufacturière.

» J'espère que ma démonstration est claire. Sur ce, je vous serre la main.

» G. DE CAPOI.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, le 15 décembre 1890.

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans son numéro du 10 courant, le Courrier de Saumur publie une lettre de M. Dous-sain, conseiller municipal, signalant et regrettant l'abstention complète des électeurs consulaires du canton Nord-Est de Saumur à l'élection du 7 courant. Il aurait pu ajouter qu'il en a été de même pour les électeurs du canton Nord-Ouest, ainsi que pour tous les cantons de l'arrondissement.

» Franchement, on ne peut s'empêcher de trouver ces regrets un peu naïfs, quand nul n'ignore que tout a été fait par MM. les membres du Tribunal pour qu'il en fut ainsi.

» Expliquons les faits.

» L'année dernière, pour les mêmes élections, une seconde liste a été présentée aux électeurs, et une circulaire préliminaire a été publiée pour les prévenir que le but recherché était d'assurer aux urnes un plus grand nombre de votants qu'aux années précédentes.

» Mais il a plu alors à MM. du Tribunal d'en faire une élection politique, et ils ne peuvent le nier, car leurs démarches personnelles pendant toute la semaine qui a précédé le second tour ne l'ont que trop démontré.

» J'étais l'instigateur de cette liste, et comme tel (son échec ne faisait aucun doute) j'ai dû en endosser la responsabilité par l'acceptation d'une candidature. Permettez-moi ici de faire remarquer que notre liste respectait les anciens membres du Tribunal et qu'elle ne

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

Les témoins à charge les plus remarquables furent M. Puyberton, Mlle Philomène et Antoine.

Antoine, interrogé le premier, raconta l'escalade, sans charger les couleurs et avec un accent de vérité navré.

Mlle Philomène constituait à elle seule la partie comique du procès; elle fit un récit burlesco-tragique de ses terreurs insensées, en entendant le coup de fusil. L'hilarité gagna l'auditoire.

La déposition de M. Puyberton fut grave et catégorique; il répéta ce qu'on a pu voir plus haut dans l'acte d'accusation.

— Témoin, demanda le président, l'accusé connaissait votre cabinet de travail pour y être entré quelquefois?

— Oui, monsieur le président.

Le président jeta un regard au ministère

public, à l'avocat, aux jurés, à l'auditoire, prenant tout ce monde à témoin de l'importance de la déposition de M. Puyberton.

Et se tournant vers l'accusé :

— Accusé, avez-vous quelques observations à faire sur ce que vient de dire le témoin?

— Je ne suis pas un voleur, répondit simplement Julien.

— Les jurés apprécieront votre protestation.

Le président entra ensuite dans une série de questions délicates.

— Pour la plus grande clarté des débats, je demanderai au témoin si, au moment où a été perpétré le vol, l'accusé n'avait pas demandé la main de Mlle Puyberton?

— Oui, monsieur le président; j'ai refusé, basant mon refus sur le peu de fortune du jeune homme.

— Voyez-vous? eut l'air de dire le président en clignant l'œil dans la direction des jurés.

Ce détail acheva de perdre Julien en le rendant odieux. Tout le monde comprit alors parfaitement la cause. Julien avait voulu prendre un acompte sur la dot de Suzanne; il

voulait être riche pour être accepté de M. Puyberton comme gendre; il prenait d'abord ceci pour arriver à cela. Ce machiavélisme n'échappa point à MM. les jurés, et cette réponse de M. Puyberton acheva Julien Dambray.

Et pourtant quel magnifique mouvement d'éloquence l'accusé eût pu avoir en ce moment ! — Quoi ! vous m'accusez d'avoir voulu capter Mlle Suzanne à l'aide de l'argent soustrait à son père ! Mais c'est elle, c'est elle, entendez-le bien, qui a glissé à mon insu cet argent sur moi; c'est elle qui a désiré ce mariage au point de commettre une folie qui me coûte aujourd'hui de comparaître devant vous.

Il eût pu dire cela, mais personne n'aurait ajouté foi à ses paroles; et, d'ailleurs, devons-nous même les lui prêter en supposition? Il s'était compromis déjà très gravement, en anéantissant, après sa lutte avec les agents, la lettre du rendez-vous; allait-il donc aujourd'hui dévoiler tout ce qu'il savait, et compromettre Suzanne pour se sauver lui-même?

Julien était un de ces hommes qui se laissent aveuglément conduire par un sentiment noble, n'importe où, mais toujours droit devant eux.

Telle était la cause de son silence et de son attitude.

Il voulait si bien garder pour lui le secret de Suzanne et l'ineffable faute qu'elle avait commise par amour pour lui, qu'il n'avait rien confié, même sous le sceau du secret à son avocat; il s'était contenté de nier telle chose, d'expliquer plus ou moins telle autre; de parti pris, il avait manqué de franchise avec son défenseur.

Est-ce que Suzanne ne lui avait pas écrit dans sa lettre: « Ceci est un grand secret entre nous ? » Ne lui avait-elle pas recommandé de n'en parler à personne au monde pas même à Maurice Leverrier? Allait-il maintenant crier la chose devant toute la ville, ou la révéler à un avocat?

Les témoins passaient devant lui, le chargeant, l'enfonçant de plus en plus dans l'accusation, sans qu'il prit la peine de les relever.

La déposition des agents avec lesquels il avait lutté fut mortelle pour lui.

On entendit aussi un expert en écriture appelé à se prononcer sur les deux lettres écrites par Puyberton. Cet expert fit observer que l'écriture en était déguisée, mais qu'il n'é-

proposait des noms nouveaux que pour les sièges vacants. On ne pouvait, je crois, être plus courtois.

» Si la lutte était restée sur le terrain sur lequel je l'avais posée, c'est-à-dire tout simplement entre commerçants désireux de donner plus de relief à leur Tribunal, j'aurais volontiers renouvelé, cette année, la même campagne; mais, tout libéral avancé que je suis, je n'ai jamais fait de politique, et n'en voulant pas faire, j'ai dû renoncer à toute tentative, laissant à MM. les membres du Tribunal la satisfaction de se réjouir des suffrages restreints dont il leur plaît de se contenter.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» E. FORGE. »

TEMPÉRATURE

La dépression barométrique annoncée hier par l'Observatoire et que nous signalions dans notre dernier numéro se fait sentir sur notre région. Le baromètre est descendu à 748 ^m/_m. Le vent souffle de l'est.

Hier soir, le thermomètre était encore à 7 degrés au-dessous de zéro. Ce matin, il n'était plus qu'à 5.

De légers flocons de neige sont tombés ce matin, mais emportés par un vent violent. C'est à peine si le sol a été blanchi.

A midi, la neige s'est remise à tomber, et le temps, chargé de nuages, en faisait pressentir d'autres.

SERVICE DES POIDS ET MESURES

Les commerçants, fabricants et ajusteurs de l'arrondissement de Saumur sont informés que le Bureau de vérification des poids et mesures a été transféré rue du Temple, 8.

BRÛLÉE VIVE

Un triste accident est arrivé hier, rue de Fenet. La petite Jeanne Lelarge, âgée d'une dizaine d'années, gardait sa plus jeune sœur, en l'absence de sa mère qui va en journée, quand, s'approchant du poêle probablement rouge, le feu se communiqua à ses vêtements. Effrayée, la pauvre enfant se précipita en criant à la fenêtre; mais, lorsqu'on lui porta secours, les flammes lui avaient déjà fait de graves brûlures.

On transporta la petite Jeanne à l'Hospice, où son état, s'aggravant d'heure en heure, ne peut manquer, hélas! que d'amener un dénouement fatal.

La petite sœur que gardait Jeanne Lelarge n'a eu aucun mal; elle s'était instinctivement éloignée.

LE FROID

Samedi dernier, le nommé Issler, cavalier de manège, étant de service, a été frappé d'une congestion par suite du froid.

Il ne pouvait se servir de ses membres et semblait paralysé. Il a été reconduit à son domicile.

Un autre cavalier de manège, nommé Méteil, a été également victime du froid rigoureux que nous subissons.

Il est tombé inerte sur le sol.

Les bons soins qu'il a reçus immédiatement l'ont ranimé, et il a pu reprendre son service.

ACCIDENT

Hier, la femme Maréchal se rendait au bateau-lavoir de M. Vincent quand, en descendant au coin de chez M. Manceau, horloger, elle glissa si malheureusement qu'elle tomba sur le pavé et se cassa la jambe.

Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital.

État civil de la ville de Saumur

Du 9 au 15 décembre 1890.

NAISSANCES

Le 10. — Léon-Ernest Martinet, à l'Hospice.

Le 11. — Edouard Lemoine, rue de Bordeaux.

Le 12. — Renée-Louise Pasquier, rue Saint-Nicolas.

DÉCÈS

Le 10. — Edouard-Paul Marquoy, sans profession, 63 ans, rue d'Orléans; — René Baudry, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 11. — Eugène-Ferdinand Girard, négociant, 50 ans, place Dupetit-Thouars; — Maxime Le Gall, 2 ans, rue Brault; — Louise Bontemps, sans profession, épouse Pierre Dupays, 65 ans, rue Verte.

Le 12. — Amand Allaire, propriétaire, 76 ans, au Petit-Puy.

Le 13. — Lucien Trotin, tisserand, 86 ans, rue de la Visitation; — Marie-Louise Gagnard, 40 jours, petite rue du Roi-René.

Le 15. — Louis Boureau, retraité, 75 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie-Julie Agoulon, 7 ans, à l'Hôpital.

LOUDUN. — Un accident qui a causé une grande émotion est arrivé vendredi soir à cinq heures, boulevard de la Gare. Au moment où un omnibus quittait l'avenue pour prendre le boulevard, un enfant de quatre ans, nommé Bataillon, se jeta sous les pieds du cheval; malgré sa présence d'esprit, le conducteur ne put arrêter son cheval à temps et la lourde voiture passa sur le corps de l'enfant qui fut transporté chez ses parents dans un état désespéré.

INCENDIE A LA MANUFACTURE D'ARMES DE CHATELLERAULT

Dimanche soir, à neuf heures, un incendie s'est déclaré à la manufacture d'armes, dans l'atelier de polissage.

De prompts secours ont été apportés. On est facilement arrivé à se rendre maître du feu.

On est très surpris, à Châtellerault, de cet incendie, car aucun ouvrier n'était entré dans la journée à la manufacture.

Une enquête a été immédiatement ouverte pour reconnaître les causes de ce mystérieux incendie.

M. Wilson liquide :

Déjà, il y a quelque temps, il a dû laisser la *Petite France*, de Tours, à son imprimeur, pour 100 ou 150 francs; dans quelques jours sera mis aux enchères un lot plus important, quelque chose comme un stock de journaux, et ceux qui ont envie de s'offrir un petit « canard » dans les prix doux n'auront qu'à se rendre samedi 27 septembre à l'étude de M^e Jules Ragot, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, 41.

Cet officier ministériel mettra en adjudication « au plus offrant et dernier enchérisseur », en deux lots, les journaux ci-après :

Premier lot : 1^o le journal le *Petit Comtois*, se publiant quotidiennement à Besançon; 2^o le journal la *Démocratie franc-comtoise*, mort le 4^o juillet 1889.

Deuxième lot : 1^o le journal le *Petit Bourguignon*, exploité à Dijon; 2^o le journal la *Petite France de l'Est*, qui se publiait jadis à Besançon, mort le 28 février 1886.

Tirages financiers

PANAMA

Hier, à 2 heures, il a été procédé, au local de la Compagnie de Panama, 46, rue Caumartin, au quinzième tirage des obligations de Panama.

61 numéros ont été extraits de la roue.

Le numéro 54,256 a gagné 500,000 fr.

Le numéro 41,646 a gagné 100,000 fr.

Les numéros 524,324 et 522,233 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 977,518 et 653,785 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros 4,357,561, — 784,444, — 552,980, — 170,772, — 4,684,962, gagnent chacun 2,000 fr.

Cinquante autres numéros d'obligations sortis seront remboursés à 1,000 francs.

Parmi les 21 obligations primées, sorties les premières, deux seulement, les n^{os} 4,357,561 et 1,684,962, ont été gagnées par la Compagnie.

Ces lots seront payés le jeudi 15 janvier prochain.

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 429,342 gagne 150,000 fr.

Le numéro 337,192 gagne 50,000 fr.

Les numéros 143,996 — 517,305 — 18,590 — 37,230 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 501,924 — 231,046 — 6,452 — 363,368 — 277,806 gagnent chacun 5,000 francs.

OBLIGATIONS DE SUEZ

Le n^o 215,052 gagne 150,000 fr.

Les n^{os} 97,584 et 121,157 gagnent chacun 25,000 fr.

Les n^{os} 242,674 et 319,485 gagnent chacun 5,000 fr.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 16 décembre, DEVANT L'ENNEMI, pièce militaire en 5 actes et 6 tableaux.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 13 Décembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — *Un Père*, nouvelle, par Georges de Lys. — A travers la science, par Emile Gautier. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Les funérailles du roi de Hollande. — Les chevaux de renfort. — Le théâtre illustré : *Benvenuto*, opéra de M. G. Hirsch, musique de M. Eugène Diaz, représenté à l'Opéra-Comique. — Paris : La nouvelle façade de l'Ecole de médecine. — Paris : Les nouveaux établissements scolaires : Le lycée Buffon, rue de Vaugirard. — La pose de la première pierre du grand Temple des francs-maçons à Chicago. — *Le Chiendent*, par Henri de Bornier. — Echecs. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n^o, 50 c.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85

— — — 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité à boîte. 4.30

— très grosses d'Argenteuil. 2.50

Jardinière, Macedoine Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

taut point impossible qu'elles fussent de la main de Julien. Il y avait des rapports dans les déliés, les t étaient barrés d'une façon à peu près identique; cependant il n'osait affirmer rien.

Le principal témoin à décharge était Maurice Leverrier; il venait déposer en faveur de son ami, qu'il ne pouvait pas croire coupable, bien que tout semblât conspirer contre lui. Il sut émouvoir l'auditoire en disant combien Julien Dambray avait toujours été digne et bonneté.

Il jura qu'il était bien impossible qu'il eût commis le crime qu'on lui reprochait.

— Vous êtes l'ami de l'accusé, dit le président, et vous émettez une opinion personnelle... Mais le jour du crime, à quelle heure avez-vous quitté Dambray?

— Il était sept heures du soir.

— Paraissait-il agité?... plusieurs témoins qui l'ont rencontré à cette heure-là ont remarqué qu'il était en effet en proie à une émotion très vive.

— Cette émotion s'explique bien; je venais de lui annoncer que M. Puyberton lui refusait la main de sa fille.

— Messieurs les jurés remarqueront, ajouta alors le président d'une voix triomphante, que

cette déposition concorde avec celle de M. Puyberton, si écrasante pour l'accusé. Je n'ai plus rien à vous demander, monsieur.

Maurice Leverrier ne se retira pas au banc des témoins.

— Pardon, dit-il, je ne veux pas qu'on tire de ma déposition des conclusions qui n'y sont point. Rien dans l'allure de mon ami n'indiquait, à l'heure où je l'ai vu, qu'il fut sur le point de tenter un crime.

— C'est encore une appréciation personnelle.

— Monsieur le président, reprit Maurice, dont les paroles tremblaient, il y a, je vous l'assure, il y a dans cette affaire un mystère que le temps éclaircira. Pour moi, qui sais...

Julien Dambray se leva à ce moment et croyant que Maurice savait en effet quelque chose, et qu'il apportait l'éclaircissement qu'il redoutait pour Suzanne, il s'écria :

— Maurice, tu vois bien que je suis condamné d'avance : tout m'accable. Mais je l'en conjure, n'ajoute pas un mot; il serait inutile; il me ferait plus de mal qu'une condamnation ne peut me causer de peine. Je ne te le pardonnerais jamais...

Le président l'interrompit.

— Accusé, si vous avez quelque chose à dire pour votre défense, n'interpellez pas le témoin, tournez-vous du côté de MM. les jurés.

Maurice, qui ne savait qu'une chose, c'est que son ami devait être victime d'un concours de circonstances particulièrement néfastes, baissa la tête, perdu dans un abîme de pensées et d'impressions contradictoires...

Pendant qu'il regagnait lentement le banc des témoins, le président put dire :

— Cet incident fait évidemment partie du système de défense de l'accusé qui tient, par son attitude dédaigneuse à l'égard de la justice et par son mutisme devant nos questions pressantes, à faire planer comme une ombre de mystère sur une affaire dont tous les éléments sont connus et qui constitue presque un flagrant délit.

La parole fut donnée au ministère public représenté par un substitut, au regard sévère et ennuyé.

Ensuite la plaidoirie : l'avocat qui parla était un homme ample; il faisait avec sa robe des effets de manches, et sa voix avait un creux superbe.

Des favoris roux encadraient son visage.

Il se leva, arrangea ses papiers devant lui, toussa, jeta un regard circulaire sur la cour, le jury, l'auditoire et le banc des confrères, puis, avec cette emphase dont certains avocats gonflent leurs phrases, il présenta la défense de l'accusé.

Julien, bercé par ce flux et reflux de paroles mentales et sonores, sentait sa vie sombrer dans un profond abîme, toujours plus bas, à chaque mot, toujours plus bas.

Quand le jury se retira dans la chambre de ses délibérations, il se faisait tard. Tableau toujours le même, curieux et navrant : le public marmure en attendant le verdict, le concierge allume les lampes, les avocats rient entre eux.

Des rumeurs emplissaient le prétoire, et il semblait que ce fut une sorte de drame ironique, dont Julien se trouvait le triste héros. Lui, en effet, était un faux coupable comme la justice une fausse justice...

Julien fut condamné à dix ans de travaux forcés.

Ainsi finit cette comédie lugubre.

(A suivre.)

Froment-commerces, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. l'hal. (moyenn)	19 25	Veu	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	12 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 75	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	1 30
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	49 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Fariae, la culasse de 157 kilog.	57 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0f. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0f. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		la barrique	140 à 150
Souzy et environs	—	—	—
Champigny	—	—	150 à —
Varrains	—	—	140 à —
Bourgneil	—	—	150 à —
Restigné	—	—	110 à 120
Chinon	—	—	105 à 115
Blancs.		la barrique	130 à 140
Coteaux de Saumur	—	—	—
Ordinaires, environs de Saumur	—	—	110 à 115
Saint-Léger et environs	—	—	100 à 115
Varrains et environs	—	—	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	—	100 à 110
La Vienne	—	—	100 à 110
Cidre de Bretagne	—	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	—	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 19 25 à —	de 9 50 à —	—
Saumur,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à —	—
Cholet,	de 18 75 à —	de 8 25 à —	—
Baugé,	de 18 50 à 19 —	de 9 — à 9 50	—
Segré,	de 18 75 à —	de 9 50 à —	—
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à —	—
Montfaucon,	de 18 50 à 18 70	de 8 50 à —	—
Chemillé,	de 20 — à 20 50	de 10 — à —	—
Champocéaux,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à —	—
St-Florent-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à —	—
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 9 — à —	—
Brissac,	de 19 — à —	de 8 50 à —	—
Chalonnès,	de 18 75 à —	de 8 50 à 9 —	—
Doué,	de 18 75 à —	de 8 50 à —	—
Nantes, blés américains, de 25 — à 26 — les 100 kilos.			
Bons blés français, de 23 75 à 24 25 les 100 kilos.			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées.
Des Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour certaines gares du réseau du Midi, et notamment pour Arcachon, — Biarritz, — Dax, — Guéthary, — Pau, — Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.
Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
La durée de validité de ces billets peut être prolongée une ou deux fois de 5 jours, moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DIVORCE

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 20 octobre 1890, enregistré, A la requête de M^{me} Marie Thibault, épouse du sieur Damiens Delaye, journalier, avec lequel elle demeurait de droit à Saumur, mais autorisée à résider au domicile conjugal en dehors de son mari, Demanderesse, ayant M^e LE RAY pour avoué,
Contre le sieur Damiens Delaye, époux de la sus-nommée, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saumur.
Défendeur, défaillant faute d'avoir constitué avoué,
Il appert :
Que le divorce d'entre les époux Delaye-Thibault a été prononcé au profit de la femme.
Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.
Saumur, le 15 décembre 1890
V. LE RAY.

Assistance judiciaire; — décision du 22 mai 1889.

BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17.

AVIS

M. LANGLOIS, expert à Saumur, acquéreur de l'établissement de Bains et d'Hydrothérapie, a l'honneur d'informer le public qu'une réorganisation complète, et aussi confortable que possible, vient d'être rétablie et que, dès maintenant, la clientèle y trouvera tout ce qui est nécessaire à l'hygiène.
UN HABILE PÉDICURE est attaché à l'établissement.
OUVERTURE : Service d'hiver.
— De 7 heures du matin à 10 heures du soir; le dimanche, fermeture à 4 heures de l'après-midi.
Pour avis,
LANGLOIS.

BELLE OCCASION A VENDRE

UN MOTEUR à GAZ (force 4 chevaux), du système Otto
Modèle de l'Exposition 1889. Etat de neuf. — Intermédiaire et accessoires.
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PUIGI, TIGIÈRE, HERPES, LUPUS, etc.
Même des PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement se détermine uniquement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.), fouill. gratuites par lettre.

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.
S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON Propre au Commerce Rue Verte, n° 8.
S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 16, rue Bodin. (930)

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne;
Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

MAISON A LOUER

En totalité ou par parties
Rue Gambetta
Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine; au 1^{er} étage, cinq chambres; au second étage, quatre chambres; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.
S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

LA Réglisse Sanguinède
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Changement de Domicile

M^{me} RIOBÉ, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-LOUIS, 33.
Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE MARRONS GLACÉS Bonbons de chocolat Fruits glacés GATEAUX DE NOËL

ARTICLES DE LUXE
Boubonnière cartonnage riche Porcelaine, Faïence VANNERIE Et autres objets variés, etc.
Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.
MAISON P. ANDRIEU

Pépinières du Sud-Ouest

VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RAGINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SOUDÉS
Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties.
Adresse postale et télégraphique : CARRIÈRE, Royan (Charente-Inférieure)
Représentant pour les arrondissements d'Angers et de Saumur : M. BAUGE, Pépiniériste, à Rochefort-s.-Loire. Env. de Catalogue sur demande.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38
IMBERT & FILS DÉPOSITAIRES
Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)
Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.
— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.
Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.
Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.
Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.
A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.
La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

GRANDE LIQUIDATION Pour cause d'agrandissement AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.
La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les Etreennes du Jour de l'An, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Goupi, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de Bonneterie : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de Papeterie : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.
Il sera fait des lots de solde aux Marchands.
Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».
Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	4 50	Gravure sur pierre	2 75
—	2 —	—	3 —
—	2 50	Gravure cuivre ou taille-douce	3 50
Plus de 80 modèles différents.			
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.			
Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs			
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.			

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.